



## Le Lycée Artaud présente



La plateforme d'admission  
vers l'enseignement  
supérieur.

Un site public : <https://www.parcoursup.fr/>

# 14000 Formations

- Tous les BTS publics ou privés sous contrat
- Toutes les L1 : 1<sup>ère</sup> année de licence
- Les PACES : 1<sup>ère</sup> année commune des études de santé
- Les CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles
- Les DUT : Diplômes universitaires de technologie
- Les écoles d'ingénieur à cycle préparatoire intégré
- **Nouveauté 2019 : IFSI** (Instituts de formation en soins infirmiers), **EFTS** (Etablissements de formation en travail social)
- D'autres telles CPES, MAN, DCG, BTSA, architecture...



Disparition des MANAA et des BTS AA

→ **DNMADE** (Diplôme national des métiers d'art et du design)

# 1 - L'inscription sur Parcoursup

Au plus vite à partir du 22 janvier

Indispensable dès la 1<sup>ère</sup> connexion :

- n° INE (fourni aux élèves)
- une adresse mail valide jusqu'en septembre prochain

- ▶ Signer la charte.
- ▶ Saisir son numéro INE et sa date de naissance.
- ▶ **NOTER l'identifiant et le mot de passe**
- ▶ Vérifier les données pré-remplies vous concernant.  
Les corriger et/ou compléter si nécessaire.
- ▶ N° de tél ➔ recevoir les notifications

# 1 bis – Saisie des vœux

du 22 janvier au 14 mars 2019 (minuit)

- ▶ Onglet « Les formations », bouton « Rechercher une formation »
- ▶ Pour chaque formation affichée à l'issue de la recherche, cliquer sur le bouton « Consulter ».
- ▶ **Ouvrir tous les onglets :**



# 10 vœux MAXI

- Pas de hiérarchie :

Les vœux n'ont pas besoin d'être classés.

- Candidatures en apprentissage traitées à part :

2<sup>de</sup> liste de 10 vœux maxi – proposition d'admission si contrat d'apprentissage signé.

# Les « sous-vœux » 20 maxi

- Certaines formations peuvent être demandées dans plusieurs établissements = les « sous-vœux ».
- ➔ les BTS, les DUT, les CPGE, les DCG, certaines licences

*Ex : BTS Electrotechnique = 1 vœu*

*- Au lycée Artaud = 1 sous-vœu*  
*- Au lycée Jean Perrin = 1 sous-vœu* } = 2 sous-vœux

- 10 sous-vœux maxi pour 1 même vœu
- 20 sous-vœux maxi en tout
- NB : sous-vœux illimités pour IFSI, EFTS, PACES Ile de France, certaines écoles de commerce ou d'ingénieurs.

# Vœux sélectifs/vœux non sélectifs

- Comment savoir si une formation est sélective ?  
→ C'est inscrit dans la fiche de présentation de la formation.
- *Les formations sélectives peuvent refuser une candidature.*
- *Les formations non sélectives peuvent n'accepter un candidat qu'à la condition qu'il suive un « dispositif spécifique »*

- Conseils :**
- **diversifier** les vœux et sous-vœux sélectifs
  - **diversifier** les vœux entre sélectifs et non sélectifs
  - faire des vœux cohérents et motivés.

# 2 – Confirmation des vœux

Du 15 mars au 3 avril 2019 inclus

▶ **indispensable pour que le vœu soit pris en compte**

▶ **1 confirmation par vœu :**

- dossier informatique complété
- CV (le même pour tous les vœux)
- **Projet de formation motivé (1 par vœu) : à préparer**
- documents complémentaires éventuels demandés par certaines formations.

▶ **vérifier chaque confirmation** : l'état « confirmé » doit être indiqué en face de chaque vœu.

*NB : à partir du 04/04*

- *impossibilité de modifier le dossier ou de confirmer un vœu.*
- *possibilité de supprimer un vœu.*



# 3 – propositions d'admission et réponses

du 15 mai au 19 juillet 2019

- ▶ 1 décision pour chaque vœu / sous-vœu
- ▶ décisions au fil de l'eau
- ▶ y répondre en **RESPECTANT le délai indiqué**
- ▶ **impossible de conserver 2 propositions :**  
**CHOISIR** en respectant le délai.

# 4 – inscription

du 15 mai au 19 juillet 2019

- ▶ ne pas oublier d'aller s'inscrire ! (infos sur Parsoursup)

# 5 – procédure complémentaire

du 25 juin au 14 sept. 2019 inclus

Dans quels cas ?

- ▶ aucun vœu saisi ou vœux ≠ confirmés
- ▶ tous vœux refusés et/ou en attente

Les candidats sans solution ou en attente d'une proposition peuvent **saisir de nouveaux vœux**.

Formations proposées = formations avec places vacantes

Un guide spécifique de la procédure complémentaire sera disponible ultérieurement.

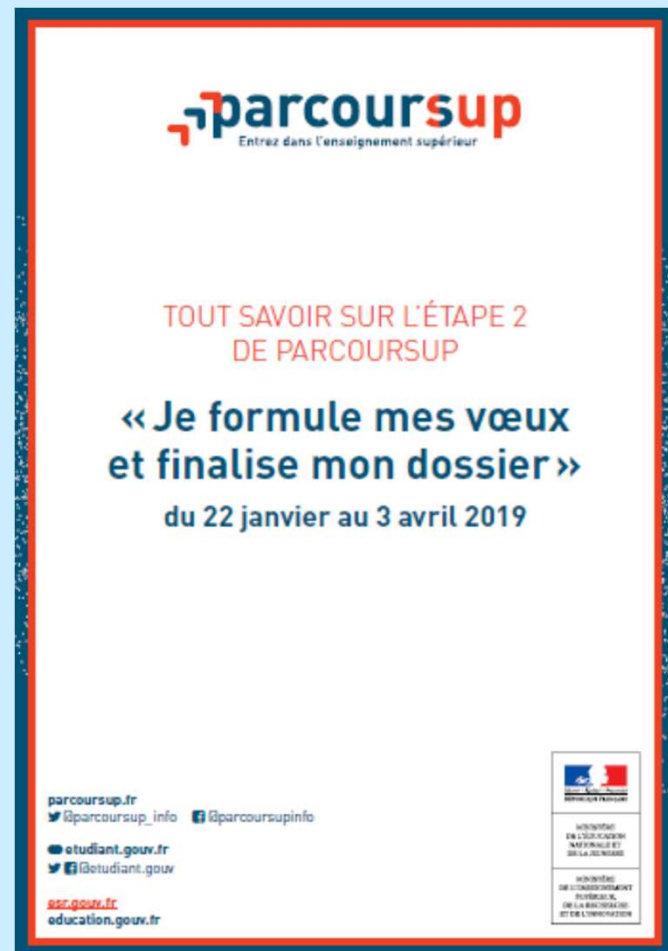
# Se préparer...

- Explorez le site Parcoursup (onglet « Les formations »)
- Site TERMINALES 2018/19 [www.terminales2018-2019.fr](http://www.terminales2018-2019.fr)
- Guide ONISEP « Entrer dans le SUP après le baccalauréat »  
[http://www.cio-marseille-est.ac-aix-marseille.fr/spip/sites/www.cio-marseille-est/spip/IMG/pdf/entrer\\_dans\\_le\\_sup\\_apres\\_le\\_bac\\_2019.pdf](http://www.cio-marseille-est.ac-aix-marseille.fr/spip/sites/www.cio-marseille-est/spip/IMG/pdf/entrer_dans_le_sup_apres_le_bac_2019.pdf)
- Guide ONISEP « En classe de 1<sup>ère</sup>, préparer mes choix pour le SUP »  
<http://www.onisep.fr/Guide-1re-numerique>
- Fiches « Après le bac... »  
<http://www.cio-marseille-est.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique37>
- Des MOOC pour mieux s'orienter (droit, psycho, réussir en sciences humaines, mathématiques, physique, prépa écoles de commerce, IUT, le vocabulaire scientifique...)  
<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Des-MOOC-pour-mieux-s-orienter-dans-l-enseignement-superieur>
- CIO [www.cio-marseille2.ac-aix-marseille.fr](http://www.cio-marseille2.ac-aix-marseille.fr)

# Se préparer...

- Livret élève :

[http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Parcoursup/63/3/Livret\\_Parcoursup\\_-\\_Janvier\\_2019\\_1058633.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Parcoursup/63/3/Livret_Parcoursup_-_Janvier_2019_1058633.pdf)



- **Forum post- bac** Artaud : Jeudi 17 janvier 2019
- **Salon de l'étudiant** Parc Chanot : 18 et 19/01
- **Journées Portes Ouvertes** des formations
- **Appli « Parcoursup »** : à télécharger à partir du 1<sup>er</sup> mars

# Psychologues de l'éducation nationale

- Madame PABOUTCHIAN, les jeudis
- Madame HELIN, les vendredis

prendre rendez-vous à la Vie scolaire du lycée.

## Centre d'information et d'orientation

CIO

17, rue Edmond Rostand

13006 Marseille

04 91 54 46 46

*Métro : Estrangin Préfecture*